KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François
Espace Mendès France - 18 rue Marabais - 51305 Vitry le François

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - 51305 Vitry le François

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la traduction comptable des subventions allouées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 11 mai 2023

KPMG SA

Patrick Zeimett

Associé

MISSION LOCALE
de l'arrondissement de
VITRY-LE-FRANÇOIS
L'ÉTOILE

Bilan - Actif	31/12/2022			31/12/2021
en €	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 440	2 210	2 230	3 710
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	147 283	120 327	26 956	52 664
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cèdés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	**151 738**	**122 537**	**29 201**	**56 389**
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	165 401		165 401	118 738
Valeurs mobilières de placement	51 625		51 625	51 625
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	483 175		483 175	466 754
Charges constatées d'avance	13 804		13 804	13 288
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**714 005**	**0**	**714 005**	**650 405**
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	**865 743**	**122 537**	**743 206**	**706 794**

MISSION LOCALE
de l'arrondissement de
VITRY-LE-FRANÇOIS
L'ÉTOILE

Bilan - Passif	31/12/2022	31/12/2021
en €		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	457 845	448 845
Report à nouveau	74 191	37 456
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 945	45 735
Situation nette	**513 091**	**532 036**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**513 091**	**532 036**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	84 447	20 667
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**84 447**	**20 667**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**0**
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 465	28 990
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	121 745	116 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		8 718
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 458	
TOTAL DETTES (IV)	**145 668**	**154 091**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**743 206**	**706 794**

MISSION LOCALE
de l'arrondissement de
VITRY-LE-FRANÇOIS
L'ÉTOILE

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
en €		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	894 929	869 889
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosite du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		4 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 288	13 460
Utilisations des fonds dédiés	12 520	
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**919 737**	**887 349**
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	152 186	169 565
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 296	35 932
Salaires et traitements	474 988	467 092
Charges sociales	170 902	155 976
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 437	29 333
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	76 300	20 669
Autres charges	4 000	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**949 109**	**878 567**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-29 372**	**8 782**
Produits financiers de participation	1 452	969
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 452**	**969**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	482	518
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	**482**	**518**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**970**	**451**
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	**-28 402**	**9 233**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 551	36 642
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**9 551**	**36 642**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**3**	**0**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**9 548**	**36 642**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	91	140
Total des produits (I + III + V + IX)	**930 740**	**924 960**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	**949 685**	**879 225**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-18 945**	**45 735**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	44 444	49 543
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**44 444**	**49 543**
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	44 444	49 543
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**44 444**	**49 543**

MISSION LOCALE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS
Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex
☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

1- Présentation de l'association

1.1 Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Mission Locale, sans se substituer à quiconque, se donne pour but d'être un outil d'animation et de proposition entre les différents partenaires (élus locaux, administrations, agents économiques. associations) concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Dans ce cadre, la Mission Locale se donne pour tâche d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans, en réponse aux besoins qu'ils expriment.

Elle réunit régulièrement l'ensemble des institutions et personnes physiques et morales qui contribuent à l'accueil, à l'information et à l'orientation des jeunes du bassin Vitryat.

Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents, notamment en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi.

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs agissant sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne des jeunes, problèmes qui pourraient faire obstacle à leur insertion sociale et professionnelle mais qui, grâce à une approche globale, permettent de rechercher les solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, etc. ...

Elle contribue à chercher des réponses appropriées aux problèmes de formation et d'insertion dans le monde du travail qui se posent localement aux jeunes. Elle est un relais auprès des acteurs locaux des problèmes rencontrés par les jeunes en matière de formation et d'emploi.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa mission de service public au sein du SPRO (Service Public de l'Orientation Régional) et du portage de l'Espace métiers ou tout autre service développé à l'avenir, la Mission Locale pourra accueillir tout public de son territoire.

Son action et cette politique locale se traduit par :

- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire
- Une intervention globale au service des jeunes et du territoire
- Un espace d'initiative et d'innovation
- Des politiques locales d'insertion et de développement

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueillir, informer, orienter
- Accompagner les jeunes en construisant avec eux leurs parcours, personnalisé vers l'autonomie et l'emploi
- Apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté.
- Découverts et connaissances des métiers du territoire.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- La Mission Locale, outre la ville de Vitry le François couvre l'ensemble des communes du Pays Vitryat
- Des permanences d'accueil sont organisées dans les communes de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains, Thièblemont-Farémont et St Rémy en Bouzemont dans le cadre d'un partenariat Mission Locale et Point France Service.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif est de 15 ETP au 31 Décembre 2022
- Autres moyens :
  - L'association dispose de locaux mis à disposition de la Ville de Vitry Le François situés 18 rue Marabais à Vitry Le François

2- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La Mission Locale n'a pas été affectée ni par la crise sanitaire, ni par la hausse du prix de l'énergie en lien avec la guerre en Ukraine.

Il est utile de préciser que les frais de chauffage et d'électricité sont pris en charge par la Ville de Vitry le François, propriétaire des bâtiments.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

3- Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4. Bilan

4.1 Actif

4.1.1 Actifs immobilisés

Type d'immobilisations	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Fin d'exercice
Concession et droits similaire	4 440,00 €			4 440,00 €
Immobilisations corporelles				
Install géné agenc aménag divers	56 291,59 €	2 971,52 €		59 263,11 €
Matériel bureau et informatique	61 370,67 €	2 277,60 €		63 648,27 €
Mobilier	24 371,78 €			24 371,78 €
Immobilisations financières	15,00 €			15,00 €
TOTAL	146 489,04 €	5 249,12 €	0,00 €	151 738,16 €

Les acquisitions de l'exercice correspondent à des dépenses informatiques

Méthode d'amortissement

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les durées les plus usuels sont :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Immobilisations corporelles		
Install géné agenc aménag divers	Linéaire	5-10 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

4.1.2 Créances

Toutes les créances ont une antériorité inférieure à un an.

Les créances s'élèvent à 165 401 € et se composent essentiellement des produits à recevoir décrit ci-après.

468700 PRODUITS A RECEVOIR		
441000	subv à rec conseil régional gd est pour 2022	56 948,00 €
441000	Subv SPRO forum des métiers	4 500,00 €
441000	Subv SPRO forum trouve ton alternance	4 000,00 €
441000	subv CEJ 2022	57 582,49 €
441000	subv Promo des métiers 2022 en tension	36 500,00 €
755110	Conv mécenat C. Agricole	4 000,00 €
791001	IJ Maladie absence fin déc 2022 (ingrid + jenifer)	1 170,98 €
791002	Humanis remb prévoyance fin déc 2022 (ingrid + jenifer)	699,51 €
TOTAL		165 400,98 €

4.1.3 Disponibilités

DISPONIBILITES		
512001	Compte Mission Locale	23 939,52
512170	Compte livret	422 461,15
512180	livret sociétaire	36 773,96
TOTAL		483 174.63

4.1.4 Charges constatées d'avance

486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
626001	QUADIENT NEOPOST 2022FACT	1 078,26 €
615600	SAGE logiciel cpta 2022-2023	451,57 €
615600	SAGE logiciel paie 2022-2023	179,40 €
615600	EURECIA agenda 2022-23	1 520,21 €
615600	OVH abonnement 22-25	129,74 €
626001	LA POSTE BOITE POSTALE	148,68 €
618100	EDITION LEGISLATIVES abonnt	638,38 €
615600	ORANGE maintenance des services	545,93 €
6156010	ORANGE maintenance wifi	53,14 €
626002	ORANGE Fact 80472959 forfait 01-23	102,00 €
615001	PRESENCE INFORMAT CTRAT MAINTENANCE SERVEUR	2 864,00 €
613000	METIER 360 LUNETTE 3D	900,00 €
613000	PRESENCE INFORMAT CLOUD SAUVEGARDE	3 804,80 €
613000	THE GOOD DRIVE LICENCE	1 080,00 €
615600	ZOOM INFORMATIQUE	307,78 €
TOTAL		13 803,89 €

4.2 Passif

4.2.1 Fonds Propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité		9 000.00		9 000.00
Autres	448 845.04			448 845.04
Report à nouveau	37 456.04	36 734.96		74 191.00
Excédent ou déficit	45 734.96	-18 944.70	45 734.96	-18 944.70
Situation nette	**532 036.04**	**26 790.26**	**45 734.96**	**513 091.34**
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	**532 036.04**	**26 790.26**	**45 734.96**	**513 091.34**

Une réserve pour projet associatif a été constituée en 2022 par affectation du résultat 2021 pour 9 000€ permettant de financer des actions de promotion des activités sportives auprès des jeunes

4.2.2 Fonds dédiés

L'association a constitué deux fonds dédiés sur l'exercice à hauteur de 84 447€

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	16 667	76 300	10 000			82 967	
Contribution pour renouvellement des immobilisations							
Autres contributions financières affectées							
Contributions financières d'autres organismes	4 000		2 520			1 480	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	20 667	76 300	12 520			84 447	

4.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant

4.2.3 Factures non parvenues

Les factures non parvenues se décomposent avec les éléments suivants :

408000 FACTURES NON PARVENUES		
614000	Prov 4ème trim 2022 charges locatives	5 048,50 €
626001	LA POSTE Fact 63905706 conso 01/12-31/12/22	80,33 €
623000	RADIO ROSSEL PUB CHAMP FM FORUM	1 090,36 €
626002	ORANGE Fact conso 12/2022	111,80 €
626002	ORANGE Régul conso 12/2022	62,40 €
660000	CREDIT MUTUEL FRAIS 12/2022	22,83 €
628901	Aides aux jeunes AOA 12/2022	135,00 €
TOTAL		6 551,22 €

4.2.4 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se décomposent avec les éléments suivants :

DETTES FISCALES ET SOCIALES		
428200	DETTES PROVISIONS / CONGES PAYES	51 311,30 €
428201	DETTES PROVISIONS / PRECARITE CDD	0,00 €
431000	SECURITE SOCIALE/POLE EMPLOI	26 340,00 €
437111	IRCANTEC	2 938,66 €
437112	ARIAL CAISSE DE RETRAITE	1 994,20 €
437200	MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	2 006,58 €
437501	HARMONIE MUTUELLE	1 006,78 €
437502	HUMANIS PREVOYANCE	3 645,73 €
437503	CAISSE TRESOR PUBLIC (Taxe s/ sal)	3 833,00 €
437601	UNIFORMATION	6 405,00 €
438200	CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	21 037,63 €
438201	CHARGES SOCIALES / PRECARITE CDD	0,00 €
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 135,00 €
444000	IS	91,00 €
	TOTAL	121 744,88 €

4.2.5 Produits constatés d'avance

487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
741 217	Subv PIC	5 457,70
TOTAL		5 457.70 €

5. Résultat

5.1 Subventions

Le poste subventions inscrits dans le compte de Résultat s'élève à 894 929 €.

Il se décompose ainsi :

ETAT FONCTIONNEMENT SOCLE CPO	225 188
ETAT CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES	265 300
CONSEIL REGIONAL GRAND EST	142 370
ESPACE METIERS REGION	103 800
ETAT OBLIGATION DE FORMATION	13 817
ETAT PUBLIC INVISIBLE	24 892
SUBVENTION VILLE DE VITRY LE FRANCO	50 000
SUBVENTION DU DISTRICT DES COMMUNES	14 605
POLE EMPLOI	29 473
RESEAU ETINCELLE	4 000
DRTEFP ACSE PARRAINAGE	7 320
SUB PARRAINAGE CGET	915
ARS- AGENCE REGIONALE DE SANTE	13 250
Total	**894 929**

5.2 Autres produits

Néant

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2022 s'élève à 9 548€. Il est constitué principalement des produits suivants :

PRODUITS EXCEPTIONNELS :	
Remboursement URSSAF 2019	8 718.42 €
Remboursement Uniformation GJ	781.92 €
Différence règlements	52.05 €
TOTAL	**9 552.39 €**

Engagement hors Bilan et Contributions volontaires en nature

6.1 Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

6.2 Provision retraite

Le montant des droits à la retraite qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite est évaluée à 45 040 € charges comprises et sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%.

Au 31/12/2022, une somme de 26 199 € est placée sur un compte pour les indemnités de retraite dénommé « contrat taitbout partenaire IFC » au crédit mutuel.

Le différentiel entre l'engagement de retraite et l'épargne constituée n'est pas comptabilisé.

6.3 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Il a été comptabilisé sur l'année 2022 des apports en nature lié à la mise à disposition des locaux accordés par la ville de Vitry le François pour un montant de 44 444 € correspondant à :

- location des locaux à usage de bureaux
- charges locatives
- prestations des services techniques municipaux